

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2023/192

Objet : travaux sur réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 18/10/2023 par PARERA-SERVICES agissant pour le compte de M. MONNIER Armand en vue d'occuper le domaine public au droit du 5 rue Victor Hugo, afin d'effectuer des travaux sur réseau électrique le 16/11/2023,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : PARERA-SERVICES est autorisé à occuper le domaine public au droit du 5 rue Victor Hugo, afin d'effectuer travaux sur réseau électrique pour la période du 16/11/2023 au 16/11/2023.

Article 2 : La rue Victor Hugo pourra être fermée à la circulation le temps des travaux, section comprise entre le Cours Delom et la rue de la Treille.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 18 octobre 2023

Le Maire
Barbara NETO

